



Mairie de Saint-Julien-en-Beauchêne

L'Echo du Bochaine

Eté 2015



Mot du Maire

Chers Habitants

Depuis les élections de Mars 2014, la majorité municipale est l'objet de toutes les attentions de la part d'une petite fraction de la population de la commune qui est -du moins peut-on le supposer- mécontente des résultats sortis des urnes.

La démocratie, telle qu'elle se conçoit, autorise bien naturellement les élus de l'opposition municipale, et leurs supporters, à exprimer leurs désaccords avec la gestion nouvelle de la commune, et aux choix qui sont faits.

Il arrive cependant que des exagérations en découlent.

Par ailleurs, une association « des sons, des couleurs, des rencontres » a décidé de s'autodétruire. Elle jouait le rôle de Comité des Fêtes de la commune.

Cette disparition, jugée probable par la nouvelle équipe municipale dès le printemps dernier, fait suite à une demande de subvention importante.

Or, par la voix de l'un de ses membres, ce Comité des Fêtes complètement dépendant des subventions communales, a prétendu -à tort- que la commune n'avait pas à se mêler de l'utilisation de cette subvention.

Il faut savoir qu'avant de se prononcer sur les décisions à prendre à ce sujet, le Maire avait interrogé des juristes, et évidemment consulté les membres de la majorité municipale. Bien sûr, les associations sont libres de gérer leur budget comme elles l'entendent, sauf si elles perçoivent leurs subsides d'un organisme public tel qu'une Mairie. Celle-ci peut alors : d'une part d'exiger des comptes justes et sincères de l'exercice précédent, d'autre part faire quelques recommandations quant à l'usage qui sera fait de l'argent public. Qui pourrait imaginer que les élus soient assez idiots pour attribuer (sans exercer le moindre droit de regard ?) des subventions à une association qui fait, en outre, publier des informations non contrôlées dans le quotidien régional, histoire de faire croire que la nouvelle municipalité fonctionne avec une bande de crétins analphabètes, ignorant des lois en vigueur ?

Eh bien ! Cela suffit !

Les textes publiés dans ledit quotidien, le courrier adressé au Maire en Mai dernier, sont à la limite de propos diffamatoires, et à l'avenir, de tels documents seront soumis à des instances appropriées.

Feu le Comité des Fêtes accuse le Maire et son équipe de prendre des décisions illégales. Ceci est faux. Ainsi, la nouvelle municipalité a voté la subvention 2014 de 4500 Euros attribuée au Comité des Fêtes en veillant à ce que les membres de l'équipe municipale qui géraient le Comité des Fêtes ou en faisaient partie ne prennent pas part au vote. Ceci est une règle incontournable. Tout manquement à cette règle est répréhensible. Cela s'appelle en termes juridiques, de la gestion de fait.

Il suffit de regarder comment les subventions à ce même Comité ont été votées au cours de la mandature précédente : la deuxième adjointe, également trésorière du Comité des Fêtes, a pris part au vote des subventions attribuées en 2010, 2011, 2012 et 2013. Les subventions attribuées ces années-là l'ont donc été dans la plus totale illégalité.

Parlons maintenant des montants alloués : 4500 Euros ont été attribués sans discussion par la nouvelle équipe municipale à ce Comité en Avril 2014.

Lors de sa demande de subvention pour l'année 2015, le bilan de l'exercice 2014 présenté par l'association ne mentionne nullement les recettes prévues pour les entrées du bal folk de novembre, comme indiqué sur les affichettes distribuées par la Mairie elle-même.

Ces recettes auraient été abandonnées à l'orchestre, en plus des 1300 Euros qu'il devait percevoir par contrat. Le montant de la subvention demandée pour 2015 est de 5300 euros, soit un supplément de 800 euros par rapport à 2014. Ce complément a été présenté comme indispensable au vu du vieillissement des habitants et aux colis de Noël coûteux qu'il faut attribuer aux plus âgés.

Soucieux de veiller attentivement à ne pas gaspiller l'argent de la commune, donc l'argent du contribuable, il était inévitable que la majorité municipale choisisse de refuser une subvention d'un tel montant. Elle avait finalement accordé 3350 Euros....

Pour information, les Maires des communes du Haut Buëch de taille comparable ont attribué à leur Comité des Fêtes des sommes bien inférieures : 1000 Euros pour la moins généreuse (Montbrand) et 3000 Euros environ pour la plus généreuse (la Faurie). Aspremont offre 2000 Euros, La Beaume 1700 Euros....

Il est bien regrettable de transformer un non-événement en événement planétaire, par le biais d'un journal qui se devrait d'être impartial.

Jean-Claude VALLIER

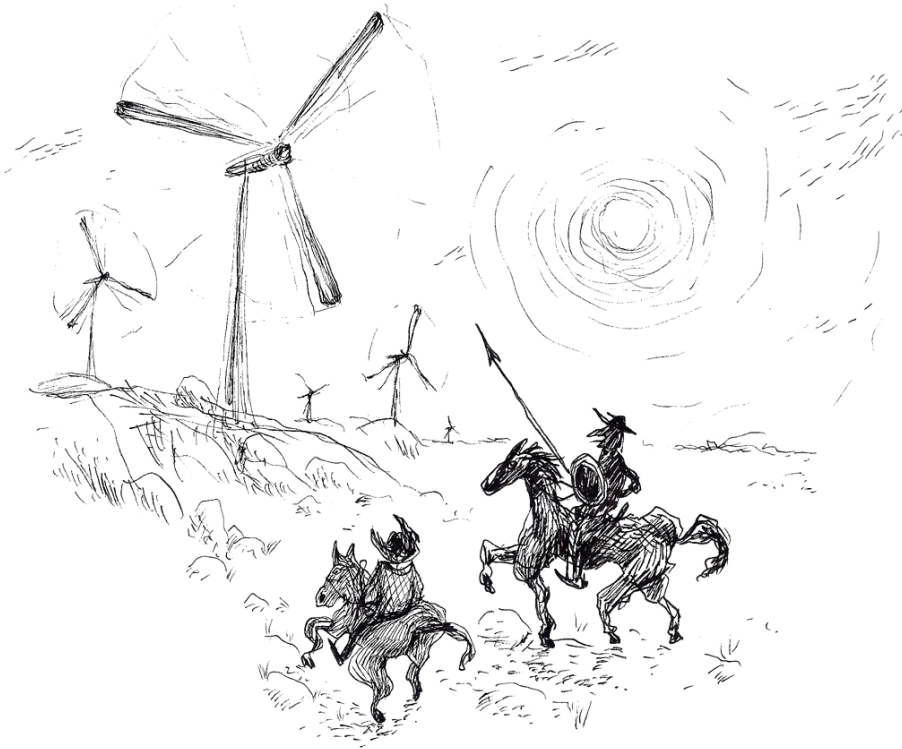
Don Quichotte.....

Il y a exactement quatre cents ans : Don Quichotte.

Une poignée d'opposants à un projet d'éoliennes, -une quinzaine- recensée dans le cahier de doléances que la municipalité avait tenu à disposition de l'ensemble de la population, serait devenu un groupe de 85 opposants au projet.

On se croirait en Corse. Faut-il rappeler que les morts ne votent pas ??

Bien sûr, des pétitions ont été signées dans l'enthousiasme, même par des habitants de Namur, que l'on croise chaque matin dans les rues du village.....



Il est donc utile de faire un petit clin d'œil à Cervantès.

De tous temps, l'innovation a donné lieu à protestations et constitution de collectifs d'opposants. Cela souvent sans discernement aucun (pour le simple plaisir d'être contre?)

Malgré la nécessité de trouver des énergies renouvelables, et non polluantes, il se trouve toujours une minorité qui les refuse.

Et pourtant, les nouvelles technologies voient le jour et contribuent à l'amélioration des conditions de vies (barrages, usines marémotrices, réseau de distribution d'électricité, conduites de gaz...).

En 1615, Cervantes avait conté les batailles de Don Quichotte de la Mancha et de Sancho Panza contre les moulins à vent : visionnaire ou réaliste ???

Joyeux anniversaire Don Quichotte !

L'ingénieur hidalgo Don Quichotte de la Mancha de Miguel de Cervantes (Extrait traduit par Louis Viardot)

CHAPITRE VIII.

Du beau succès qu'eut le valeureux Don Quichotte dans l'épouvantable et inimaginable aventure des moulins à vent, avec d'autres événements dignes d'heureuse souvenance.

En ce moment, ils découvrirent trente ou quarante moulins à vent qu'il y a dans cette plaine, et, dès que Don Quichotte les vit, il dit à son écuyer : « La fortune conduit nos affaires mieux que ne pourrait y réussir notre désir même. Regarde, ami Sancho, voilà devant nous au moins trente démesurés géants, auxquels je pense livrer bataille et ôter la vie à tous tant qu'ils sont. Avec leurs dépouilles, nous commencerons à nous enrichir ; car c'est prise de bonne guerre, et c'est grandement servir Dieu que de faire disparaître si mauvaise engeance de la face de la terre. — Quels géants ? demanda Sancho Panza. — Ceux que tu vois là-bas, lui répondit son maître, avec leurs grands bras, car il y en a qui les ont de presque deux lieues de long. — Prenez donc garde, répliqua Sancho ; ce que nous voyons là-bas ne sont pas des géants, mais des moulins à vent, et ce qui paraît leurs bras ce sont leurs ailes, qui, tournées par le vent, font tourner à leur tour la meule du moulin. — On voit bien, répondit Don Quichotte, que tu n'es pas expert en fait d'aventures : ce sont des géants, te dis-je ; si tu as peur, ôte-toi de là, et va te mettre en oraison pendant que je leur livrerai une inégale et terrible bataille. » En parlant ainsi, il donna de l'éperon à son cheval Rossinante, sans prendre garde aux avis de son écuyer Sancho, qui lui criait qu'à coup sûr c'était des moulins à vent et non des géants qu'il allait attaquer. Pour lui, il s'était si bien mis dans la tête que c'étaient des géants que non-seulement il n'entendait point les cris de son écuyer Sancho, mais qu'il ne parvenait pas, même en approchant tout près, à reconnaître la vérité. Au contraire, et tout en courant, il disait à grands cris : « Ne fuyez pas, lâches et viles créatures, c'est un seul chevalier qui vous attaque. » Un peu de vent s'étant alors levé, les grandes ailes commencèrent à se mouvoir ; ce que voyant Don Quichotte, il s'écria : « Quand même vous remueriez plus de bras que le géant Briarée, vous allez me le payer. » En disant ces mots, il se recommande du profond de son cœur à sa dame Dulcinée, la priant de le secourir en un tel péril ; puis, bien couvert de son écu, et la lance en arrêt, il se précipite, au plus grand galop de Rossinante, contre le premier moulin qui se trouvait devant lui ; mais, au moment où il perçait l'aile d'un grand coup de lance, le vent la chasse avec tant de furie qu'elle met la lance en pièces, et qu'elle emporte après elle le cheval et le chevalier, qui s'en alla rouler sur la poussière en fort mauvais état.

Sancho Panza accourut à son secours de tout le trot de son âne, et trouva, en arrivant près de lui, qu'il ne pouvait plus remuer, tant le coup et la chute avaient été rudes. « Miséricorde ! s'écria Sancho, n'avais-je pas bien dit à votre grâce qu'elle prît garde à ce qu'elle faisait, que ce n'était pas autre chose que des moulins à vent, et qu'il fallait, pour s'y tromper, en avoir d'autres dans la tête ?

N.B. : On rappellera que les Français possèdent 63 millions de téléphones portables. Si il faut produire de l'énergie de manière importante, et de plus en plus, c'est que ces merveilleux jouets et tous les dispositifs qui sont nécessaires aux télécommunications modernes consomment à eux seuls des quantités d'énergie considérables. On considère que l'ensemble des technologies numériques nécessite l'énergie produite par 7 à 8 centrales nucléaires, pour le seul territoire français (cf. La face cachée du numérique de F. Flipo, M. Dobré & M. Michot, éditions L'échappée).

Les gens qui ne souhaitent pas d'énergie produite par les éoliennes de puissance seraient-ils prêts à se priver définitivement de leur téléphone portable ? (entre autres, puisque le retour à la bougie est même envisagé quelques fois...).

Là est la question.....

Ce qui s'est passé à Saint-Julien

27 juin 2015 Feu de la Saint-Jean



Fête de plein air cette année, où la météo a été favorable en nous offrant une soirée estivale (douceur de l'air et ciel étoilé).

Mais aussi, fête conviviale, où les habitants sont venus nombreux (90 personnes environ).

Fête dynamique, également, grâce à la participation active des chasseurs du village.

Un grand merci aux acteurs de cette mobilisation, qui a offert à tous,

pizzas pour l'apéritif, du sanglier et du pain, le tout cuit au four communal (pizza et boissons, offertes par la mairie).

Et l'ambiance, quant à elle ?

Sur fond de jazz manouche (les voleurs de pompes), apprécié par tous, le repas s'est déroulé en rythme et lorsque les dernières notes se sont arrêtées, le feu a été allumé.

Très belle et bonne soirée pour tous les participants.



18 juillet 2015 Fête du Village

Après-midi pétanque et soirée dansante au programme.

Arrivée l'heure très attendue de la rencontre amicale des amateurs de pétanque, la 1^{ère} pluie du mois s'est invitée.

Petite averse orageuse sans autre conséquence, que de décaler la suite (apéritif, repas, musique).

La rencontre des boulistes avait tout d'une amicale et les rires, comme les remarques techniques, se sont croisés jusqu'à l'heure de l'apéro.



Pas de gagnant, ni de perdant. Juste le plaisir de jouer.

Pour l'apéritif, offert par la mairie, de nouveau, le four communal a chauffé grâce au savoir-faire de quelques chasseurs.

Encore une fois les pizzas ont fait l'unanimité et l'animation musicale a pris le relais pour le plaisir de tous.

Et l'ambiance, quant à elle ?

De la guinguette, du pop et du rock...il y en a eu pour tous les goûts avec François CATHERIN.

Tous auront au moins, dansé 1 à 2 fois et passé une bonne soirée.



Alors, à l'année prochaine !!!

SNACK les Glacières – Mathilde

La municipalité souhaite la bienvenue à Mathilde qui a relancé l'activité du Snack des Glacières depuis 1^{er} mai 2015 et qui vous accueille tous les jours sauf le mardi de 8h à 18h.

Souhaitons à cette jeune lussoise pleine de charme et d'assurance la réussite qu'elle mérite et de belles saisons à Saint-Julien.



Etat-Civil

Décès :

Pierre SPEZIARI, 84 ans,
La municipalité exprime ses sincères condoléances à sa famille.

Arrivée :

Mme Marion WINTERFELD et son fils Yann,
M. Christian ACCARDI et Régis NEZONDET, Lotissement La Blache,
M. et Mme Eric CASTALDI, Le Rose,
M. Olivier DALMON, Le village.

Bienvenue à ces nouveaux habitants.

Services Mairie

Mairie Saint-Julien-en-Beauchêne : 04.92.58.16.45 (email : stjulien05@orange.fr) : Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Le secrétariat de mairie est fermé le mercredi matin du 16 septembre jusqu'en décembre.

Rappel de l'adresse du site : www.saintjulienbeauchene.com

Agence Postale Communale : 04.92.51.23.16 : lundi et mercredi de 13h45 à 16h15 et le vendredi matin de 9h45 à 12h15.

Infos Mairie

Mur du cimetière.



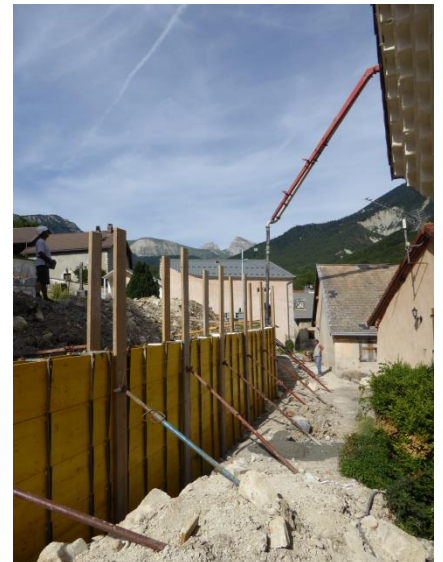
La réfection complète du mur sud du cimetière (qui menaçait de s'écrouler sur la voie communale) est terminée, menée à bien par l'entreprise TP2000.

IT05, le service créé par le Conseil Général 05 peu avant la disparition de J.Y. Dusserre, avait pris en charge les études techniques, l'appel d'offres, et a également assuré le suivi du chantier. TP 2000 doit encore assurer la réfection du chemin longeant ce mur, détérioré par les engins de chantier utilisés. En principe, c'est la Routière du Midi qui devrait assurer cette remise en état dans les prochaines semaines. Côté Ouest, le portail a été déposé, un pilier en béton a été coulé, et le portail installé de nouveau.

Pour cette opération, programmée dès 2013 par la précédente municipalité, la

commune a bénéficié d'une aide financière de Madame Berger, Députée des Hautes-Alpes, contribution prélevée sur sa réserve Parlementaire. Nous l'en remercions très vivement. Une subvention PACA, a aussi été accordée, suite à une demande présentée en Juillet 2014. Une contribution du Conseil Général a également été « rattrapée » in extremis : la Commission d'examen des demandes de subvention n'avait pas pris en considération la demande 2013.

Que tous les décideurs qui ont bien voulu nous aider pour cette remise en état indispensable soient remerciés.



Éclairage nocturne dans le village et au lotissement « La Blache ».

La rénovation de toiture chez un particulier, au bas du village, rue de Provence, a nécessité la mise en place d'un échafaudage empiétant sur la chaussée. Il est apparu judicieux que l'éclairage public soit maintenu toute la nuit pendant la durée du chantier. Peu après, la réfection du mur du cimetière a également amené la Mairie à rétablir le courant toute la nuit, sur le village.

On rappellera que la sécurité sur les voies de circulation de la commune relève de la responsabilité du Maire.

Pour compenser la surconsommation correspondante, il a été décidé de tester un éclairage avec un nombre réduit de points lumineux, dans le village et au lotissement Chante-Duc.

Actuellement, la consommation électrique globale est identique, avec moins de lampadaires alimentés toute la nuit, qu'avec la totalité des lampadaires restant éteints entre minuit et cinq heures du matin.

Plusieurs habitants du village ont fait savoir qu'ils préféraient la solution actuelle, (éclairage *a minima* toute la nuit) à l'obscurité complète entre minuit et cinq heures du matin. Un habitant a indiqué préférer la solution antérieure (obscurité de minuit à cinq heures).

Il a donc été décidé de maintenir l'éclairage nocturne *a minima* pendant toute la saison d'été.

Les habitants souhaitant s'exprimer à ce sujet peuvent le faire par écrit, soit en mairie, soit par mail, ou par tout moyen à leur convenance.

Décoration du Village.

Une signalétique d'entrée dans le bourg a été réalisée en coopération avec Gilbert BERMOND et Jean FONTANA. Elle est installée, fleurie, à l'entrée sud. L'équivalent est programmé pour l'entrée nord. Merci à eux deux.

Le fleurissement du village, dans les jardinières dédiées, a été conduit par Carole CASERTA, avec l'aide de Olga BERMOND et Roselyne FONTANA ... Merci à elles trois et aux villageois qui prennent volontiers en charge l'arrosage afin d'en assurer au mieux la bonne tenue.



Tables de pique-nique.

Selon le souhait de la municipalité précédente, deux nouvelles tables ont été installées le long de la déviation, avec vue surplombant le village, pour permettre aux touristes en transit de faire une pause « pique-nique ». L'ombre y manque encore un peu par cet été chaud, mais l'ombrage des arbres viendra.

Goudronnage des routes de la commune :

Les routes goudronnées de la commune (près de 15 kilomètres sont recensés), ont particulièrement souffert cette année des conditions hivernales : le sol n'était pas -aux dires des spécialistes- suffisamment gelé, et lors des passages réguliers du chasse-neige, une partie importante de goudron a été arrachée.

Les subventions accordées une fois tous les deux ans aux communes du canton sont souvent modestes, et pour pouvoir réparer les zones les plus abîmées -près d'un kilomètre- après avis de la Commission des Finances, la commune avait prévu un budget de 40 k€.

Les conseillers départementaux du nouveau canton, Mme Françoise Pinet et M. Gérard Tenoux ont été sensibles aux arguments qui leur ont été présentés, et ont décidé de soutenir la commune à hauteur de 28k€.

Cette contribution est assez inhabituelle pour ce type de travail (10k€ en règle générale), et la municipalité remercie très vivement nos élus au Conseil Départemental pour leur décision en notre faveur.

Numérotation des habitations du village et du lotissement.

Suite à une requête de La Poste, adressée à l'ensemble des villages de France, il nous est demandé d'apposer un numéro d'habitation sur chaque maison du village afin de faciliter les livraisons ou même la distribution du courrier.

Un projet est à l'étude en mairie, tout habitant qui le souhaite peut formuler ses éventuelles remarques. Les plaques de numéro seront bien sûr harmonisées sur un même modèle, le propriétaire restant libre de l'apposer sur sa façade, son pilier de portail ou sur sa boîte aux lettres.



Rampe

Rue de l'Epicerie : une rampe réclamée par Madame Phyllis Soler depuis déjà un certain temps, a été installée.

Merci à M. Michel GARNIER qui a autorisé la pose de la main courante sur sa propriété.

PETIT RAPPEL : Coupe affouagère :

Les coupes affouagères arrivent à échéance le 31 décembre 2015.

Les personnes concernées par ces coupes affouagères doivent donc les terminer avant cette date.

Si l'affouagiste n'a pas terminé son lot dans les délais impartis, celui-ci redeviendra propriété de la commune. L'affouagiste ne pourra donc plus intervenir après le 31 décembre 2015.

En conséquence les prochaines inscriptions se feront au printemps prochain.

